

Perpignan, le 4 avril 2025

Monsieur Yannick Neuder
Ministre de la Santé et de l'Accès aux Soins
Ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Madame Catherine Vautrin etc.
Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

Objet : Préavis de grève de la permanence et de la continuité des soins

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre

J'ai l'honneur de déposer auprès de vous **un préavis de grève illimitée** de la permanence et de la continuité des soins (sur place et en astreinte) **à partir du jeudi 1^{er} mai 2025**.

Ce mouvement est conforme aux articles **L. 2512-1 à 5 du Code du travail** sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour **l'ensemble des médecins, pharmaciens et odontologistes exerçant dans les établissements publics de santé**.

Sous réserve de solutions satisfaisant les personnels concernés et intervenues dans le cadre des dispositions de l'article L. 2512-2 du code du travail, **la cessation concertée du travail prendra effet le jeudi 1^{er} mai 2025 et se poursuivra de manière illimitée**. Elle concerne tous les soins urgents et non urgents dans le cadre de la continuité des soins et de la permanence des soins.

Nous constatons :

- Que la permanence des soins sur place (gardes) a été revalorisée de 50% depuis le mois de juillet 2022.
- Que la permanence et la continuité des soins réalisées à domicile (astreintes) ainsi que les déplacements n'ont, quant à eux, pas été revalorisés.
- Que ce sujet de la revalorisation des astreintes est évité par les ministres qui se succèdent au ministère de la santé depuis trois ans, alors qu'un budget ad hoc a été voté dans la loi de financement de la Sécurité Sociale 2024
- Que l'engagement de mesures transitoires du Ministre Aurélien Rousseau, dans l'attente de revalorisation, n'a pas été tenu.

Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs, Elargi aux autres spécialités (SNPHARE) représente l'ensemble des praticiens, de tous statuts et de toutes spécialités.

Il a pour objets :

- l'étude des devoirs et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions,
- la défense et la promotion de l'hôpital public et des statuts médicaux hospitaliers,
- l'étude de l'organisation de l'anesthésie-réanimation, l'étude des problèmes liés à la formation initiale, continue et à l'évaluation des pratiques professionnelles des anesthésistes-réanimateurs et des praticiens des autres spécialités

anne.wernet@snphare.fr – 06 63 83 46 70 / 04 68 61 77 44

matthieu.debarre@snphare.fr – 07 67 96 13

70

mathieu.briere@snphare.fr – 07 77 92 65 68

renaud.chouquer@snphare.fr – 06 82 65

56 95

Nous demandons :

- **Une majoration de 100% de l'ensemble des forfaits, émoluments et déplacements liés aux astreintes.**

Le SNPHAR-E rappelle que ses membres sauront prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre l'expression de ma plus haute considération.

Dr Anne Geffroy-Wernet
Présidente du SNPHARE

Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs, Elargi aux autres spécialités (SNPHARE)
représente l'ensemble des praticiens, de tous statuts et de toutes spécialités.

Il a pour objets :

- l'étude des devoirs et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions,
- la défense et la promotion de l'hôpital public et des statuts médicaux hospitaliers,
- l'étude de l'organisation de l'anesthésie-réanimation, l'étude des problèmes liés à la formation initiale, continue et à l'évaluation des pratiques professionnelles des anesthésistes-réanimateurs et des praticiens des autres spécialités

anne.wernet@snphare.fr – 06 63 83 46 70 / 04 68 61 77 44

matthieu.debarre@snphare.fr – 07 67 96 13

70

mathieu.briere@snphare.fr – 07 77 92 65 68

renaud.chouquer@snphare.fr – 06 82 65

56 95